



Je souhaite annulé une commande que j'ai passé par erreur

Par **YOUVA**, le **08/09/2008** à **19:19**

Bonjour,
gérant d'une EURL, j'ai reçu par courrier un document pour insertion de mes coordonnées dans un encart publicitaire (guide de sociétés)
par mégarde je n'ai pas vu le prix inscrits en bas de page.
à mon retour de vacances je reçois une facture pour payer
bien sûr impossible de se rétracter.
le montant porte la diffusion de l'encart sur leurs site (déjà fait) et l'insertion de ce dernier dans guide (prochainement).

que puis je faire
merci de votre aide

ps: montant 987 euros (adresse,activité et téléphone)

Par **jeetendra**, le **08/09/2008** à **19:31**

bonsoir, ça sent l'arnaque tout ça, saisissez la direction generale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, avez vous signez un contrat avec eux, vous aviez logiquement un délai de rétraction qui doit etre prévu dans les conditions generales du contrat, cordialement

Par **YOUVA**, le **08/09/2008** à **19:58**

bonsoir et merci pour la réponse rapide
en effet j'ai signé le document mais hélas
le temps que je j'aperçoive de la bêtise
l'encart est déjà paru sur leur site

sincèrement

Par **YOUVA**, le **08/09/2008** à **20:04**

mieux encore
le courrier comportait un coupon de rétractation
(15 jours) et bien sûr je n'ai pas mis la main dessus à temps
que voulez la loi des séries
on a beau être attentif

merci encore

Par **jeetendra**, le **08/09/2008** à **20:11**

ça va être difficile, voir impossible alors d'annuler le contrat, bonne soirée à vous

Par **YOUVA**, le **08/09/2008** à **20:25**

merci bonne soirée

Par **YOUVA**, le **08/09/2008** à **20:35**

encore Youva,
ne peut on pas évoquer un article ou un décret
relatif à un abus, une faiblesse ou tout autre

@+